



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 OCTOBRE 2017

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Jean-Louis BIROT, Béatrice CAZOTTES, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Pascal SANLEFRANQUE.

Absents représentés : Perrine VIAULES représentée par Ghislaine GUILLERMIER ,
Catherine SERGENT représentée par Béatrice CAZOTTES,
Sébastien BRAYLE représenté par Christian DAVALAN.

Secrétaire de Séance : Martine GRANET

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Martine Granet se propose secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Relevé des décisions du Maire :

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Cadalen n'a pas exercé son droit de préemption :

- Le 20 juillet 2017, sur les parcelles cadastrées section D n° 217-224-1523-1526 sises rue de l'église à Cadalen,
- Le 9 août 2017, sur la parcelle cadastrée section I n° 1085 sise lotissement les Coteaux de la Peyre à Cadalen.

2. Opération « Ecole et Cinéma » : signature avec Média Tarn de la convention fixant la contribution municipale pour l'année scolaire 2017/2018.

L'école de Cadalen participe à l'opération « Ecole et Cinéma » dont la gestion et l'organisation incombe à la structure culturelle « Média-Tarn ».

Madame le Maire propose au conseil municipal de signer avec Média-Tarn la nouvelle convention 2017/2018 qui fixe la contribution financière municipale à 1.50 € par élève et par an.

Madame le Maire précise que cette convention sera signée par la commune dans le cadre de la convention de gestion pour la compétence scolaire-périscolaire conclue avec la Communauté d'agglomération Graulhet-Gaillac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention.

3. Subvention 2017 à l'Association de Lutte contre les Maladies Animales du Tarn (A.L.M.A)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention 2017 formulée par l'A.L.M.A du Tarn pour un montant de 89.12 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour », décide d'attribuer à l'A.L.M.A cette subvention municipale d'un montant de 89.12 €. Les crédits seront pris sur la ligne des crédits réservés de l'article 6574 du budget.

4. Budget 2017 – Décision Modificative

Madame le Maire propose au Conseil de procéder à des réajustements de crédits sur le budget principal 2017 et demande au Conseil de délibérer sur la décision modificative suivante :

Section FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
C/7381 – Taxe add. Droits de Mutation		+ 12 702 €
C/74121 – Dot. Solidarité Rurale		+ 33 537 €
C/74127 – Dot. Nat. de Péréquation		+ 2 873 €
C/73223 – FPIC		+ 31 348 €
C/6533 – Cotisation retraite élus	+ 340 €	
C/6534 – Cot. Séc. Sociale part patr. Elus	+ 4 500 €	
C/6411 personnel Titulaire	+ 8 000 €	
C/6458 – Cotisations Autres Organismes	+ 2 000 €	
C/60611 – Eau et assainissement	+ 2 000 €	
C/60612- Energie Electricité	+ 2 000 €	
C/60621 – Combustible	+ 2 000 €	
C/6064 – Fournitures Administratives	+ 500 €	
C/611 – Contrats prestations services	+ 500 €	
C/615221 – Bâtiments publics	+ 4 500 €	
C/615228 – Autres bâtiments	+ 1 500 €	
C/615231 – Voirie	+ 3 600 €	
C/61551 – Entretien matériel roulant	+ 2 000 €	
C/6156 – Maintenance	+ 500 €	
C/6232 – Fêtes et Cérémonies	+ 500 €	
C/6236 – Catalogues et imprimés	+ 1 100 €	
C/6261 – Frais affranchissement	+ 600 €	
C/6262 – Frais de télécommunication	+ 2 000 €	

C/62878 – Rembt Autres organismes	+ 1 000 €	
C/673 – Titres Annulés sur exerc. Antérieur	+ 2 500 €	
C/6419 – Rembt Rémun. Personnel		+ 30 000 €
023 – Virement à Section Investissement	+ 10 720 €	
C/6558 – Autres Dépenses obligatoires	+ 58 100 €	
TOTAUX	110 460 €	110 460 €
Section INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
2184-373 - Mobilier	+ 5 000 €	
2182- 381 – Achat Véhicule	+ 400 €	
2188-380 – Remorque et attelage	- 400 €	
2151-383 - Voirie en agglomération	+ 1 900 €	
2182-384 - Véhicule	+ 3 320 €	
2188 – 385 – Matériel Divers	+ 500 €	
021 - Virement de la section de Fonctionnement		10 720 €
TOTAUX	10 720 €	10 720 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix « Pour » vote la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

5. Extension Réseau Electrique sur P1 Village : Convention de passage.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de signer, avec le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET), une convention de passage nécessaire à l'extension du réseau afin d'alimenter le nouveau bâtiment Micro crèche-Médiathèque. En effet, le tracé de l'ouvrage traverse les parcelles cadastrées Section D n° 2019-2020, propriété de la commune.

Par 15 voix « Pour », le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention.

6. Service Public de l'Assainissement Collectif : Rapport Prix et Qualité (RPQS) – Année 2016.

Tous les membres de l'assemblée étant destinataires de ce rapport et en ayant pris connaissance au préalable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Rapport Prix et Qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2016.

7. Lutte contre l'Ambrosie en Occitanie : Désignation du référent local.

Le code de la santé publique a désigné les ambrosies comme espèces végétales nuisibles à la santé humaine.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de prévention, de surveillance et de lutte contre les ambrosies, l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie sollicite la désignation d'un « Référent ambrosie » communal.

Madame Cathy Sergent s'étant portée candidate, le Conseil Municipal, à l'unanimité, la désigne « Référente ambrosie » pour la commune de Cadalen.

8. Questions diverses :

- Faisant suite à la réunion, concernant la vieille église qui s'est tenue en mairie au mois de février, M. Gironnet des Bâtiments de France, a repris contact avec Mme le Maire afin de présenter ses préconisations.
- Mme le Maire informe l'assemblée qu'un groupe de jeunes musiciens classique (quatuor à cordes) souhaiterait donner un concert à l'église de Gabriac dans le cadre d'un festival de musique itinérant durant l'été 2018.
Monsieur Sanlefrange soumet l'idée que l'association « Vivre à Cadalen » se joigne à cette manifestation pour évoquer l'histoire de cette chapelle.
- Monsieur Guy Bardet demande quand sera mise en service la borne de rechargement pour véhicule électrique installée au village.
Madame le Maire l'informe que c'est à l'entreprise Bouygues qu'incombe cette tâche mais qu'elle ne sait dans quel délai elle interviendra.
- Monsieur Sanlefrange demande où en est le projet « un nom pour notre école » porté par les élèves de Cadalen et auquel devraient prendre part les Cadalénois lors d'une consultation.
Madame Granet lui indique qu'elle s'en informera auprès de Madame la Directrice de l'école.
- Monsieur Guy Bardet fait part du fait qu'un artisan carrossier recherche un terrain ou un bâtiment, sur la commune de Cadalen, pour y exercer son activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Le Maire
Monique CORBIERE-FAUVEL

La Secrétaire
Martine GRANET